

FICHE 2.2.1**Mettre en place une structure de pilotage dédiée à la mise en œuvre du SI du GHT**

Cette fiche traite de la structure de pilotage dédiée au projet de convergence du SIH du GHT.

L'objectif pour le GHT est de mettre en place une structure de pilotage dédiée; la commission stratégique du système d'information (CSSI), afin de sécuriser la mise en place d'un système d'information convergent, en associant l'ensemble des acteurs, dans un calendrier défini.

ÉLÉMENTS UTILES À LA DÉMARCHÉ

La stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information convergent du GHT nécessitent la mise en place de structures de pilotage dédiées pour garantir un pilotage efficient de la stratégie de convergence.

- **La commission stratégique du système d'information (CSSI) du GHT** a pour attribution les arbitrages stratégiques liés au système d'information du GHT, dont notamment l'organisation de la DSI, la stratégie de convergence SI, le partage de l'état des lieux de l'existant et la validation du schéma directeur du système d'information. La composition de la CSSI est fixée par le comité stratégique (Costrat), parmi des représentants de la direction générale des établissements parties, des commissions médicales d'établissement, du DIM de territoire et de la DSI. La CSSI assure, depuis la définition de la stratégie de convergence jusqu'à la mise en œuvre du système d'information convergent, l'adéquation du projet de convergence avec les orientations stratégiques de l'établissement. Il pilote l'avancement du projet de convergence du SI sur la base d'indicateurs.
- **Le comité de pilotage SDSI** est dédié à la définition et à la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information: il a un rôle d'expertise, de coordination et d'animation.
- **Des groupes projets thématiques** sont mis en place pour la mise en œuvre, le suivi et la mobilisation en pratique.

La convergence du SI est pilotée par la CSSI du GHT: elle peut être réalisée à partir des indicateurs de convergence du système d'information suivants:

- **Avancement et pilotage du projet de convergence du SI**
 - Réalisation de l'état des lieux des SI des établissements parties au GHT.
 - Validation de la stratégie de convergence du SI du GHT.
 - Validation du SDSI du GHT.
- **Mise en place d'une DSI commune**
 - Mise en place d'une DSI commune pour les établissements parties au GHT.
 - Mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les personnels de la DSI commune.



PARTIE 2 • STRATÉGIE, OPTIMISATION ET GESTION

- **Convergence des processus SI**
 - Définition d'une politique de sécurité des systèmes d'information unique pour les établissements parties au GHT.
 - Nomination d'un RSSI pour les établissements parties au GHT.
 - Nomination d'un CIL pour les établissements parties au GHT.
 - Nombre de marchés SI en cours pour les établissements parties au GHT.
- **Convergence du SI**
 - Nombre total d'applications installées et utilisées dans les établissements parties au GHT.
 - Nombre d'applications communes installées et utilisées par l'ensemble des établissements parties au GHT.
 - Nombre d'interfaces exploitées au sein des établissements parties au GHT.
 - Existence d'un référentiel unique d'identités des patients quels que soient le mode de prise en charge et l'établissement partie au GHT de prise en charge.
 - Existence d'un référentiel unique de séjours et de mouvements quels que soient le mode de prise en charge et l'établissement partie au GHT de prise en charge.
- **Usage du système d'information**
 - Taux de séjours réalisés dans les établissements parties au GHT disposant de prescriptions de médicaments réalisées au sein d'un outil commun.
 - Taux de séjours réalisés dans les établissements parties au GHT pour lesquels le dossier patient informatisé commun contient le compte-rendu d'hospitalisation.
 - Taux d'actes et consultations externes réalisés par les établissements parties au GHT planifiés à l'aide d'un outil de planification commun.
 - Taux d'exams de plateaux d'imagerie et explorations fonctionnelles réalisés au sein des établissements parties au GHT planifiés à l'aide d'un outil de planification partagé.

Ces indicateurs sont détaillés en annexe 1 du présent document.

POINTS DE VIGILANCE	EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES	EXEMPLES D' ACTIONS À MENER ET DOCUMENTS À PRÉPARER
<ul style="list-style-type: none"> • Différencier le projet stratégique commun du projet SI lui-même (projet cible) • Manque d'implication du comité stratégique du GHT • Absence ou manque d'implication des représentants métiers (vision utilisateurs) • Absence ou manque d'implication d'un ou de plusieurs établissements du GHT 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs liés à la stratégie de convergence sont définis et partagés • La valeur ajoutée pour chaque établissement est identifiée • Les outils de pilotage de la fonction mutualisée SIH sont définis • Une gouvernance de la stratégie de convergence en trois niveaux et rassemblant des acteurs de tous les ES est mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un discours institutionnel de convergence commun (ex : CME, Codir) • Mise en œuvre d'un mode projet avec définition des acteurs, délais et moyens de mise en œuvre • Mise en place d'une gouvernance dédiée au pilotage et mise en œuvre de la stratégie de convergence • Définition et mise en place d'outils de pilotage (tableaux de bord, indicateurs) pour mesurer l'avancement de la trajectoire
FICHE PRATIQUE LIÉE		
DOCUMENTS UTILES À CONSULTER	<i>Piloter la convergence des SIH de plusieurs établissements, document chapeau, Anap, avril 2015.</i>	